

**COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ - PROJET DE BUDGET 2020**

**PRISE DE POSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL GENERAL  
SUR LES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT**

Extrait du règlement communal d'organisation du 28 octobre 2013 - article 3  
*chiffre 2)* Il (le Conseil Général) vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées  
*chiffre 3)* Seules les rubriques d'un montant supérieur ou égal à Fr. 30'000.00 peuvent être amendées par le Conseil général.

Classification (fonc/inv)	Numéro de compte	Titre / sous-titre	Montant budget	Montant amendé	Justification succincte	Commission de gestion	Pour contrôle
Fonc. 029	029.366.30	Chèque famille	125 000.00	125 000.00	Transférer le chèque "rentrée scolaire" en chèque "sport ou culture"	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 6 -Non: 1 -Abs: 0	1
Fonc. 029	029.366.30	Chèque famille	125 000.00	140 000.00	Il s'agit d'étendre le chèque fourni pour une affiliation aux jeunes de 16 à 18 ans	Vote: L'amendement est refusé -Oui: 3 -Non: 4 -Abs: 0	2
Fonc. 309	309.311.00	oeuvre d'art	40 000.00	-	Contestation du lieu	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 5 -Non: 0 -Abs: 2	3
Fonc. 309	309.311.00	oeuvre d'art	40 000.00	-	Dépense superfétatoire	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 5 -Non: 0 -Abs: 2	4
Fonc. 309	309.318	Frais d'étude (nouvelle rubrique)	-	30 000.00	Un montant de 30'000 chf pour un espace de rencontre intergénérationnel et interculturel permet d'étudier la faisabilité d'un tel espace sur notre commune, son besoin pour la population, les coûts y afférant et le type d'espace nécessaire.	Vote: L'amendement est refusé -Oui: 1 -Non: 5 -Abs: 1	5
Fonc. 320	320.318.34	Prestation de communication	30 000.00	15 000.00	La communication est un aspect important, mais une meilleure rationalisation est demandée	Vote: L'amendement est refusé -Oui: 1 -Non: 6 -Abs: 0	6
Fonc. 651	651.363.30	Bus urbain	982 800.00	1 067 800.00	Promotion des transports urbains "Mobi Chablais"	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 4 -Non: 0 -Abs: 3	7
Fonc. 690	690.366.36	Promotion abonnements bus	-	30 000.00	Compte tenu des moyens dépensés par la commune pour mettre en place ce système de bus, il nous faut une politique d'encouragement au niveau local, pour que notre population prenne ses bus. Le montant amendé pourra servir à la commune pour mener tous types d'actions visant à augmenter la fréquentation de ces bus par la population de Collombey-Muraz	Vote: L'amendement est accepté -Oui: 5 -Non: 1 -Abs: 1	8
Fonc. 900	900.400.0	Revenu des personnes physiques	15 300 000.00	14 886 486.00	La commune a enchaîné les résultats positifs ces dernières années. Nos comptes nous permettent une légère baisse d'impôt pour notre population. En baissant le coefficient d'impôt à 1.2 et baissant l'indexation à 160%, nous alignerons la fiscalité des personnes physiques sur celle de la ville voisine de Monthey avec le même coefficient d'impôt et la même indexation.	Pour autant que l'amendement soit recevable, la Cogest refuse cet amendement. Vote: -Oui: 1 -Non: 6 -Abs: 0	9